

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Île de France Mobilités, Numéro national d'identification : 28750007800012, 39-41 rue de Chateaudun,
Point(s) de contact : M. Laurent PROBST, directeur général d'Île-de-France Mobilités - M. Alexis CARLO - Finance,
Achats, Contrats, département Mise en Concurrence, 75009, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 47 53 28 00,
Courriel : dsp@iledefrance-mobilites.fr, Code NUTS : FR1

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/>
Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :** Autre activité : Transport**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus desservant l'ouest de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud
Numéro de référence : DSP-2022-002

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60112000
Descripteur supplémentaire : MF05 - MF06

II.1.3) Type de marché Services

II.1.4) Description succincte : L'objet de la concession consistera en l'exploitation des lignes de bus desservant l'ouest de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud selon les modalités définies par le contrat et comportera 34 lignes de bus représentant environ 9 000 000 KCC en 2021. La convention est une délégation de service public soumise aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 1121-1 et suivants du Code de la commande publique. Des travaux d'entretien et de maintenance des centres opérationnels bus et du matériel roulant seront confiés.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 500 000 000 euros
Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché :

Valeur hors TVA euros

ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :**

Lot n° :

II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s)

Code CPV principal : 60112000
Descripteur supplémentaire : MF05 - MF06

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR104

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Villabé, Le Coudray-Montceaux, Ris-Orangis, Grigny, Bondoufle, Soisy-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Lisses, Tigery

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères : 1. garanties professionnelles et financières

2. Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés visée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail

3. aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 84

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

→ APPELS D'OFFRES

II.2.14) Informations complémentaires : La procédure étant restreinte, les critères mentionnés au II.2.5) sont les critères d'examen des candidatures. Ils ne sont pas hiérarchisés. Les critères de jugement des offres auraient été portés à la connaissance des candidats sélectionnés à l'occasion de la transmission du dossier de consultation. Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2022/S 035-091531 du 18/02/2022

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° : Intitulé :

Une concession/un lot est attribué(e) : non

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

Autres raisons (interruption de la procédure)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession :

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues :

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques :

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du Code de justice administrative pendant le délai courant de la publication du présent avis jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du Code justice administrative. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité délégante aura respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du Code justice administrative et se sera conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité délégante de l'avis d'attribution de la délégation.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 25 février 2022